RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°51/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 18 octobre 2019

Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.

Excusés : M. BOUSSAT André, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS, Mme Odile PIC donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ.

Secrétaire de séance : M. Henri SANCHEZ.

Objet : Modification de la régie de recettes « Locations salles communales » - Ouverture d'un compte de dépôts de fonds et extension des modes de recouvrement

Monsieur Le Maire informe que l'encaissement des produits de la régie « Locations salles communales » créé par délibération n° 88/2015 en date du 15 décembre 2015 s'effectue selon le mode de recouvrement suivant :

- Chèques bancaires ou postaux.

Afin de permettre la mise en place de Pay Fip, il convient d'ajouter à ce mode de recouvrement le recouvrement par carte bancaire d'une part et d'autre part d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor Public et de désigner le régisseur de la régie comme mandataire principal.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'article 5 de la délibération n° 88/2015 du 15 décembre 2015 relatifs au mode de recouvrement des produits de la régie et de l'autoriser à ouvrir un compte de dépôts de fonds au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDGIP des Pyrénées-Orientales.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,
VU l'avis conforme du comptable assignataire en date du 16 septembre 2019 :

- DIT que les produits de la régie « Location salles communales » :
  - Sont encaissés selon les modes de recouvrement suivants :
    - Chèques bancaires ou postaux,
    - Carte bancaire.
  - Sont perçus contre remise à l'usager d'un justificatif de paiement.
- ACCEPTE l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP des Pyrénées-Orientales,
- DÉSIGNE Madame MIRO Michèle, régisseur titulaire de la régie ci-dessus désignée comme mandataire principal de ce compte de dépôt de fonds.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 25 octobre 2019